



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 67463

Texte de la question

M. Gilbert Le Bris attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur le système des « grandes écoles » à la française et leur réactivité aux défis posés aujourd'hui à nos entreprises et nos institutions. Alors qu'un article du *Financial times* est venu le 1er septembre 2014 rappeler l'archaïsme de ce mode de fabrication des élites et que le classement de Shanghai soulève leur faible rayonnement international, il n'est pas nécessaire de remonter à « la noblesse d'État » de Bourdieu pour se rendre compte qu'il y a un décalage entre les formations nécessaires, pour gagner dans la globalisation et l'offre de nos grandes écoles. Par ailleurs, le marasme économique actuel appelle à une renaissance de l'esprit d'innovation.

Malheureusement, ce système des grandes écoles nous limite à des décideurs formés dans les mêmes promotions à penser de la même manière et à se protéger en cas d'échec. Pourtant, les problématiques amenées par la globalisation ne sont pas prêtes de s'adapter à notre système. Il faut promouvoir des modes de pensée originaux pour dessiner le monde de demain, il faut s'intéresser à l'étranger pour y vendre des produits et services qui les séduisent et il faut de la fertilisation croisée pour engendrer les nouveaux projets qui font l'innovation. Aussi, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement, ainsi que les mesures envisagées pour faire évoluer notre enseignement supérieur et lui permettre une meilleure adaptation aux défis du monde contemporain.

Texte de la réponse

Les établissements d'enseignement supérieur, publics ou privés, délivrant des formations d'ingénieur, de commerce ou de gestion et classés sous le vocable de « grandes écoles » concourent, au même titre que les universités, aux missions du service public de l'enseignement supérieur. Ils tendent aujourd'hui vers plus d'ouverture, de diversité et d'adaptabilité, tout en conservant les spécificités inhérentes à un recrutement sélectif. Les modalités d'évaluation de ces établissements et de leurs formations, que ce soit par la commission des titres d'ingénieur (CTI) ou par la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion (CEFDG), insistent sur les orientations citées ci-dessus et particulièrement sur les critères et indicateurs montrant la qualité de l'enseignement dispensé, son adaptation aux besoins du monde du travail et leur capacité à procurer une insertion professionnelle de qualité à leurs étudiants. Aujourd'hui, seule la moitié des étudiants recrutés est issue des classes préparatoires. Le reste des recrutements, qu'ils soient sur concours ou sur dossier, est largement ouvert aux étudiants en provenance de l'université, des instituts universitaires de technologie ou disposant d'un brevet de technicien supérieur. Cette diversité se retrouve également dans l'ouverture de classes préparatoires mêlant les disciplines littéraires, scientifiques, les sciences sociales et la technologie. Diverses passerelles entre les formations existent ainsi que des recrutements à différents moments du cycle de formation. Ces établissements accueillent une proportion significative d'étudiants boursiers (de 20 % à 36 % suivant les établissements) qui a augmenté de près de 24 % sur les quatre dernières années. Enfin, près de 30 % des formations sont proposés par la voie de l'apprentissage. L'ouverture internationale et l'adossement à la recherche constituent également des critères prépondérants mis en avant par les instances d'évaluation.

Aujourd'hui, l'ensemble des étudiants de ces écoles effectuent une partie de leur formation à l'étranger, que ce soit dans le cadre d'un stage ou de cours suivis dans un établissement étranger. Ils reçoivent également une formation nourrie par la recherche qui leur permet de bénéficier de ses avancées et de prendre connaissance de cet environnement particulier dans l'objectif d'activités de recherche et de développement au sein d'une entreprise. La recherche est à la base du rapprochement entre les écoles et les universités. Les politiques de partenariats se traduisent par les différentes coopérations qui peuvent être mises en oeuvre entre des établissements de toutes catégories. En effet, les activités de recherche ne sont plus le fait d'un seul établissement et les laboratoires de recherche ou les écoles doctorales qui couvrent le territoire sont le fruit d'une coopération entre les écoles et les universités qui partagent les locaux et les personnels pour des résultats communs. La formation est très souvent complétée au sein des établissements par une formation à l'entrepreneuriat (nouveau statut « d'Étudiant Entrepreneur ») et par l'accompagnement des projets des étudiants grâce à des dispositifs tels que les incubateurs d'entreprises hébergés dans de nombreuses écoles. Les représentants du monde industriel sont présents dans les conseils d'administration des établissements et de nombreux enseignements sont assurés par eux, ce qui donne à l'école une proximité immédiate avec le monde de l'entreprise et ses besoins, renforcée par les nombreux contrats de recherche signés entre les entreprises et les établissements. Enfin, la mise en oeuvre de la loi relative à l'enseignement supérieur de 2013 construit un paysage de l'enseignement supérieur dans lequel les regroupements d'établissements (COMUE, associations...) associés à une vision par site et non plus par établissement de la stratégie de formation, permettent un mélange de types d'établissements et par là même un brassage des différentes cultures pédagogiques, ainsi qu'une approche globale de la carte des formations pour plus de réactivité face aux besoins de la société. Le rapprochement entre les établissements, les modalités d'enseignement, complémentaires et adaptées à des publics étudiants différents, permettent un enseignement supérieur de qualité innovant et préparant la France de demain.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Le Bris](#)

Circonscription : Finistère (8^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67463

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 octobre 2014](#), page 8887

Réponse publiée au JO le : [10 mars 2015](#), page 1778